

# Conseil Municipal du 26 novembre 2019 à 19 H 30

## Compte rendu

**Présents :** E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, C. PHILIPPON.

**Excusés :** JP GRUEBER procuration à C. PHILIPPON, J.PETITJEAN procuration à H. GRISEY, M.A. MANIER procuration à R. BAZIN.

Délibération n°78/2019

**1 Désignation secrétaire de séance :** Madame Chantal PHILIPPON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°79/2019

**2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019.

### **3. Finances**

Délibération n°80/2019

**3.1 Demande de subvention école de la Forge :** Le Conseil Municipal, à la majorité (Monsieur Alain FESSLER décide de ne pas participer au vote parce que sa petite-fille participe au voyage), décide de verser une subvention de 4000 € à l'école de la Forge pour le transport (TGV) à destination de Paris et pour réduire le coût du voyage pour les familles.

Monsieur le Maire précise qu'en versant cette subvention, le coût du voyage reviendrait à 152 € par élève au lieu de 170 €. Les accompagnateurs, tirés au sort, régleront leurs parts.

Madame Chantal PHILIPPON explique que vu la prise de compétence scolaire par la CCVS, certains font la remarque que des communes, en participant financièrement aux projets scolaires, abondent la partie financière en créant une inégalité entre les enfants de différentes communes. Sans remettre en cause la volonté de la commune d'aider à la réalisation de ce projet, la solution pourrait être de verser une subvention à l'association de la Récréative qui réglerait une partie des factures correspondant à la subvention. On éviterait ainsi les remarques citées ci-dessus.

Madame Martine HAMELIN demande pourquoi n'apparaît pas dans le budget la subvention CCVS (657 € par classe) : point à vérifier.

Délibération n°81/2019

**3.2. adhésion médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la médecine préventive et professionnelle du Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, au prix de 85 € par visite réalisée (contre 118 € par agent actuellement).

Monsieur le Maire précise qu'un accord entre le Centre de Gestion du Territoire de Belfort et le Centre de Gestion du Doubs a été conclu au mois d'octobre dernier

Délibération n°82/2019

**3.3. Territoire d'Énergie : transfert de compétence informatique intégrale :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de transférer la compétence informatique intégrale à Territoire d'Énergie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur le Maire précise que le service informatique de Territoire d'Énergie fournit et entretient le matériel pendant 4 ans qui est ensuite remplacé par du matériel neuf. La

Commune conserve les ordinateurs. Le coût est de 400 € par ordinateur (la commune dispose de 6 postes). La cotisation annuelle passera de 3800 € à 5892 €.

Monsieur Alain FESSLER explique que Territoire d'Énergie achète le matériel en groupement d'achat et qu'il dispose de pièces détachées en cas de panne.

Délibération n°83/2019

**3.4 Paiement congés payés :** Le Conseil Municipal, à la majorité (Monsieur Hervé GRISEY ne participe pas au vote et dispose d'une procuration), décide de modifier la délibération sur la gestion du compte épargne temps, du 10 juin 2011, et de la présenter au comité technique paritaire qui se déroulera le 10 décembre 2019, au Centre de Gestion, pour le paiement des congés payés d'un agent révoqué.

#### **4. Communauté de Communes des Vosges du Sud**

Délibération n°84/2019

**4.1 Modification des statuts communautaires :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la modification des statuts communautaires concernant l'adjonction de compétences complémentaires.

#### **5. Questions diverses**

5.1 – Antenne téléphonique : Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une proposition commerciale de Telecominvest qui souhaite investir soit en rachetant ou en payant une rente annuelle. Toutefois, il ne dispose pas pour l'instant d'assez de renseignements. Il propose aux élus de leur faire parvenir les documents qu'il a reçus juste avant le conseil et de le présenter au prochain conseil.

#### **6. Informations diverses**

6.1 – Monsieur le Maire informe les élus de la fermeture du Bar. La liquidation judiciaire s'est déroulée le 21 novembre dernier et la commune a racheté la licence (licence IV) pour 3000 € (mise à prix) pour qu'elle ne soit pas perdue. Il précise qu'elle peut être mise à disposition d'une association et que la licence doit être utilisée au minimum une fois par an. Les locaux appartiennent à M. ROSSEZ.

6.2 – Monsieur le Maire explique aux élus qu'une personne serait intéressée pour acheter du terrain communal (25 ares), anciennement terrain Lamielle, en face de la maison de M FOUGERONT. Ce terrain a été déboisé en 2012 et la clôture a été abimée mais la commune est devenue propriétaire qu'en 2014. Les élus décident de ne pas faire de proposition pour l'instant.

6.3 – Bois pour les particuliers : Pas de coupes de bois cette année, il y aura assez de bois pour les particuliers : en effet, il reste du chêne sur la Route d'Eloie, du hêtre sur la parcelle L et une quinzaine de frênes au centre APF.

6.4 – Montage d'une serre par un particulier : Monsieur le Maire explique aux élus qu'une personne souhaite installer une serre en plastique, rue d'Éloie, pour produire des légumes et devenir maraîchère. Toutefois, notre PLU ne prévoit pas l'installation de serre, en zone UB, sauf pour les agriculteurs existants. La seule solution reste la modification du PLU. Monsieur le Maire a demandé à la Communauté de Communes le coût de modification du PLU.

Monsieur Alain FESSLER demande avant toute modification du PLU, une intégration en 3D de la serre dans l'espace afin d'évaluer l'importance du bâtiment par rapport aux riverains.

6.5 – Monsieur Alain FESSLER demande qui aujourd’hui vérifie ce qui est fait ou réalisé, depuis que la Communauté de Communes gère les dossiers ? Monsieur le maire lui répond qu’il n’y pas de vérification et que le maire reste responsable. Auparavant la DDE et ensuite la DDT opéraient les vérifications.

6.6 – Monsieur le Maire présente aux élus les plans du futur bâtiment « les Sapins » (kinésithérapeute, ostéopathe et logements séniors).

Il précise (phase étude) que le bâtiment 10 (logements) serait en chauffage individuel. Le chauffage des bâtiments (école, médecins et séniors) seraient en géothermie avec chauffage au sol (médecins et séniors) et basse température par plafond pour l’école (Possibilité de refroidir l’été).

6.7 – Installation des tables pour la bourse aux jouets samedi 30 novembre à 6h30.

6.8 – L’enseigne a été posée sur la façade de la Forge Musée, Rue de la Madeleine.

Madame Martine HAMELIN demande s’il est possible de prévoir l’inauguration de la salle de la Forge Musée au nom de Paul WALGER : Monsieur le Maire répond qu’une date pourrait être envisagée fin janvier.

6.9 – Distribution des colis de Noël le samedi 21 décembre 2019. Contacter le groupe de pilotage du Conseil Municipal Enfants et les Élus absents.

Madame Marianne BEAUFREZ s’excuse, elle sera absente.

6.10 – Vente de bleuets : 200 bleuets ont été vendus pour 285 €.

6.11 – La commune achètera un nouveau karcher : 2700 € neuf négocié.

6.12 – Banderole publicitaire pizzeria d’Anjoutey au rond-point : Monsieur le Marie a donné une réponse négative par rapport aux commerces de pizza dans le village (Restaurant Trois Bonheurs et camions).

6.12 - Coupure d’électricité Rue d’Éloie : intervention d’ENEDIS. le CD 58 a été fermé le temps de l’intervention.

6.13 – Accident Rue des Bois Sarclés : blessé léger.

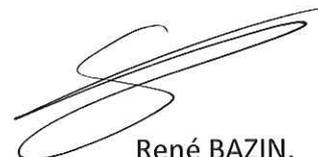
L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

La Secrétaire de séance,



Chantal PHILIPPON.

Le Maire,



René BAZIN.